

Ecône : tonsures et premiers ordres mineurs conférés le 16 mars 2019 par Mgr Tissier de Mallerais

Publié le 26 mars 2019 · 2 min de lecture



Les nouveaux tonsurés

Le 16 mars 2019, **Mgr Tissier de Mallerais**, évêque auxiliaire de la [Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X](#), au cours de la messe pontificale, a donné la tonsure à onze séminaristes de deuxième année, à un moine du Monastère des [Bénédictins de Bellaigue](#) et à un frère capucin du couvent de Morgon.[Photo ci-dessus].

Les photos de la cérémonie de la tonsure









La cérémonie des premiers ordres mineurs









Mgr Tissier de Mallerais a ensuite conféré **les premiers ordres mineurs** à neuf séminaristes de troisième année, à trois frères bénédictins et trois frères capucins.

En signe de renoncement de la vie du monde, le pontife coupe quelque mèches de cheveux. Dans les Ordres anciens la tonsure est plus visible, comme elle est encore portée par exemple chez les capucins et les bénédictins qui après la cérémonie de tonsure ne portent plus qu'une couronne de cheveux.

Après avoir donné la tonsure, Son Excellence a conféré **les ordres mineurs**^[1] :

- le Portier^[2] a la tâche d'ouvrir et de fermer les portes de l'église et de veiller à la sainteté du lieu de culte ; il est également responsable de la convocation, en sonnant la cloche, d'appeler les

fidèles aux fonctions divines.

- Le lecteur lit les lectures de l'Ancien Testament en public : de cette manière, il commence à exercer le rôle sacerdotal de l'enseignement.

Prions pour la persévérance de ces jeunes gens qui sont une source de réel espoir et de promesses pour l'Eglise.

Sources : Photos du séminaire d'Ecône /La Porte Latine du 26 mars 2019

Notes de bas de page

1. **Les quatre ordres mineurs (portier, lecteur, exorciste et acolyte) sont des degrés du sacerdoce. Ils ne sont plus conférés dans les séminaires conciliaires**
2. Le portier devait garder l'église jour et nuit, avoir soin que rien ne s'y perde ; ouvrir et fermer l'église et la sacristie ; avoir soin de la propreté et de la décoration de l'église ; sonner les cloches pour indiquer les heures des différentes prières ; faire tenir chacun en son rang et faire observer le silence et la modestie ; empêcher les infidèles d'entrer dans l'église, troubler les offices, profaner les mystères ; ouvrir le livre à celui qui prêche.

Source : laportelatine.org/activite/seminaires/econe-tonsure-et-premiers-ordres-mineurs-conferes-le-16-mars-2019-par-mgr-tissier-de-mallerai

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France